



**ORDRE DE MALTE
FRANCE**



Les passerelles au diplôme d'Etat ambulancier pour professionnels de santé et du secteur médico social

La formation au diplôme d'Etat ambulancier est accessible à certaines professions de santé ou du secteur médico social, avec dispense de certains modules.

Les modules de la formation au diplôme d'Etat ambulancier

- **Module 1**

Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
3 semaines

- **Module 2**

Apprécier l'état clinique d'un patient
2 semaines

- **Module 3**

Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
1 semaine

- **Module 4**

Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
2 semaines

- **Module 5**

Établir une communication adaptée au patient et à son entourage
2 semaines

- **Module 6**

Assurer la sécurité du transport sanitaire
1 semaine

- **Module 7**

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
1 semaine

- **Module 8**

Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

1 semaine

1 semaine = 35 heures

Les modules à suivre

• Aide-soignant

Modules 1,3,6,8

- Stage en services d'urgence : 1 semaine
- Stage en SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine
- Stage en entreprise de transport sanitaire, 2 semaines

• Infirmier, kinésithérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale

Modules 6 et 8

- Stage en entreprise de transport sanitaire, 1 semaine

• Auxiliaire de vie sociale

Assistant de vie aux familles

Auxiliaire de puériculture

Modules 1,2,3,6 et 8

- Stage en services d'urgence : 1 semaine
- Stage en SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine
- Stage en entreprise de transport sanitaire, 2 semaines
- Stage en service de courts ou moyens séjours : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle, 1 semaine

Les pièces nécessaires au dossier

- Permis de conduire de plus de 36 mois ou 24 mois (conduite accompagnée)
- Attestation Préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Certificat médical de non contre-indication
- Certificat médical de vaccinations

Les quatre instituts dispensant la formation au DEA

• Bordeaux (33)

Hôpital Xavier Arnoz
Av. du Haut Lévêque
33600 PESSAC
Tél. : 05 56 36 72 23
Fax : 05 57 26 94 51

e-mail : ifa.bordeaux@ordredemaltefrance.org

• Brest (29)

2 bis, avenue Baron Lacrosse
29850 GOUESNOU
Tél. : 02 98 41 75 74
Fax : 02 98 41 72 62

e-mail : ifa.brest@ordredemaltefrance.org

• Paris – Ouest

13, rue de l'Ecole des Postes
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 21 08 60
Fax : 01 30 21 08 64

e-mail : ifa.paris@ordredemaltefrance.org

• Toulon (83)

345, avenue Clovis Hugues
83200 TOULON
Tél. : 04 94 09 27 72
Fax : 04 94 91 11 35

e-mail : ifa.toulon@ordredemaltefrance.org

Ces informations sont données sous réserve de modifications décidées par le Ministère de la Santé.
Vous êtes invité à prendre contact avec l'école de votre choix pour prendre connaissance du déroulement spécifique de votre formation en fonction de votre diplôme d'origine.
- Direction de la Communication - Septembre 2007